

« Bourgmestre de sa commune, le plus beau mandat du monde »

► Cumul ou décumul ?

En Wallonie, les députés-bourgmestres sont visés par les futures règles de gouvernance.

► Un décret condamne la plupart d'entre eux à un choix douloureux. Peut-on vivre de son maïorat ?

► Ce week-end, le PS règle la question. Tandis qu'Ecolo reste déterminé dans ses contacts avec le CDH et le MR.

Salé temps pour les députés-bourgmestres de Wallonie ! Même s'ils ne sont pour rien dans les scandales récents, ces « cumulards » (notez au passage le vilain mot...) sont devenus malgré eux l'incarnation d'une gouvernance défaillante ou d'un conflit d'intérêts potentiel. Ecolo a banni ces hommes et ces femmes de ses listes électorales depuis longtemps et voudrait convaincre le CDH et le MR d'en faire de même.

Ce dimanche, le PS va régler en interne le sort de ces désormais pestiférés : décumul intégral ou décumul financier ? Quoi qu'il en soit, en Wallonie, dès 2018 et 2019, la nouvelle législation donnera sa pleine mesure : seuls 75 % des députés seront encore autorisés à cumuler. Pour tous les autres, le choix sera radical. A moins bien sûr que le décret soit modifié d'ici là, on ne jurerait de rien.

De l'élu local qui se concentre sur sa maison communale à la star du parlement wallon (des Collignon, des Jeholet, des Fourny...) qui reste aussi le patron dans son fief, l'éventail est très large et ne tolère pas les raccourcis excessifs ou les amalgames malheureux : il n'y a pas les bons d'un côté et les mauvais de l'autre. A Namur, le constat est régulier : les députés qui cumulent avec un mandat exécutif local sont parmi les plus présents et les plus performants. Témoignage sans doute d'un engagement à 100 % et parfois au-delà.

A la frontière luxembourgeoise, Fauvillers, 2.250 habitants et un bourgmestre de 34 ans, Nicolas Stilmant, Ecolo et venu de nulle part en 2012 : « Troisième sur la liste de cartel Horizon 2018, j'ai obtenu le meilleur score avec 521 voix. » En Wallonie, c'est désormais la règle : la popularité donne accès au maïorat.

Ce vendredi-là, l'élu s'est vu confier une mission : mettre l'alarme en route avant de quitter

la petite maison communale. Il s'en acquittera volontiers : « Dans une petite commune, le bourgmestre doit s'occuper de tout, mettre en permanence la main à la pâte. Les gens s'en étonnent parfois. Comme à cette manifestation patriotique où j'ai servi moi-même le vin d'honneur... Mais c'est normal. »

Parce que son parti ne l'autorise pas, mais aussi par conviction personnelle, Nicolas Stilmant n'envisage pas un cumul, quel qu'il soit : « Ce mandat est le seul rémunéré, 1.950 euros net par mois. Je siège gratuitement dans d'autres instances. Mais j'ai dû ralentir le rythme. J'étais enseignant, et depuis septembre dernier, je suis devenu directeur pédagogique de mon école à Bastogne. C'est compliqué ! »

Organisation

Le bourgmestre-directeur dispose de deux bureaux et gère sa double casquette de manière transversale : « La politique, dans mon cas, c'est une passion, pas une carrière. J'estime que chacun doit apporter son grain de sel à la démocratie. J'aurai fait ma part. Pour la suite évidemment, je me pose des questions en lien avec mon parcours professionnel. On verra... »

A l'autre bout de la Wallonie et à l'opposé du spectre très varié des élus locaux wallons, il faut s'arrêter sur le cas presque caricatural du libéral Jean-Luc Crucke qui a renoncé à son métier d'avocat pour devenir un « pro » de la politique au départ de son beau coin de campagne : Frasnès-lez-Anvaing, 12.000 habitants en Wallonie Picarde. « Debout à trois heures, dans le train pour Namur ou Bruxelles à 5h30 », a l'habitude de résumer le député wallon.

« Je sais que c'est dingue, mais c'est mon choix de vie, assume-t-il. Il faut bien sûr s'imposer des sacrifices. Mais il est surtout nécessaire d'être organisé et bien entouré, et de savoir déléguer. Moi, j'ai la chance d'avoir à la

commune un excellent directeur général et des échevins très impliqués. A Namur, je peux compter sur des collaboratrices de qualité. Le reste n'est que passion. »

Et n'allez pas engager la conversation avec Jean-Luc Crucke sur la perspective d'un décumul. Jusqu'à présent, sa po-

popolarité l'autorise à exercer ses deux mandats en raison de son taux de pénétration dans l'électorat. Et si les règles devenaient plus sévères ? « Je n'imagine pas qu'on puisse avancer vers cette forme d'obscurantisme. Il n'y a aucun problème avec le statut de député-bourgmestre. La question est celle de la transparence, et je suis complètement transparent sur mes activités. »

A ce stade des discussions en vue de la création de nouvelles majorités, écologistes et libéraux affichent des visions divergentes sur le cumul, avec les humanistes du CDH en embuscade. Le décumul doit encore se négocier. Mais les élus locaux ont largement intégré les prochaines échéances électorales qui imposeront des choix radicaux, si le décret régional est maintenu en l'état. C'est le cas de Mathilde Vandorpe, députée régionale et échevine empêchée de Mouscron (on ne le dit pas assez : échevins et président de CPAS sont aussi concernés).

La trentaine rayonnante, cette future maman siège à Namur pour défendre les intérêts de sa ville et de sa région, qui lui imposent une heure et quarante minutes de route : « J'ai un esprit très municipaliste. Je respecte le décret et je suis échevine empêchée. Mais je suis aussi cheffe de file au conseil communal. Donc, ce que les textes interdisent est comblé par toujours plus de contacts informels avec le bourgmestre ou avec la population. C'est indispensable : Mouscron ou Comines méritent d'être représentées au parlement wallon. Pour travailler sérieusement, rien de tel qu'une présence sur le terrain. »

Mine de rien, Mathilde Vandorpe introduit une dimension forte qui transcende l'ensemble de nos échanges avec ces députés-bourgmestres ou échevins de Wallonie : « Face au débat actuel sur le cumul, une réalité s'impose à moi : l'ancrage communal reste le plus fort, et c'est donc ma priorité. C'est une évidence qui influencera le choix que je devrai peut-être poser. »

Au fur et à mesure de ce périple dans la Wallonie « profonde », ce constat vire à l'évidence : « Bourgmestre de sa commune, c'est le plus beau mandat du monde. » A tel point que le maïorat n'apparaît pas comme une solution de repli pour les élus que nous avons rencontrés, mais au contraire comme un retour aux sources salutaire si la loi ou les règles internes aux partis imposent de renoncer au double mandat.

Réalités

Ma commune d'abord ! Cette

règle est notamment partagée par les trois députés socialistes que le hasard de nos pégrinations a placés sur notre route. Comme bon nombre de leurs collègues, Christine Poulin, Bruno Lefebvre ou Eric Thiébaud assument parfaitement leur mandat local et leur statut de député. Mais ils sont surtout, à des degrés divers il est vrai, cernés à la fois par les dispositions légales en vigueur en Wallonie et/ou par le tour de vis qu'un PS aux abois s'apprête à imposer à ses mandataires.

Eric Thiébaud est bourgmestre de Hensies, 6.700 âmes, dernière commune boraine sur l'autoroute Bruxelles-Paris. Sa chance (jusqu'à présent) ? Il est député socialiste, mais au fédéral où les règles wallonnes sur le décumul ne valent évidemment pas. Ingénieur dans l'administration, l'élu n'a pas de crainte pour son avenir : en cas de pépin, il poursuivra sa carrière professionnelle.

Mais ce n'est pas le but pour cet homme de terrain dont la popularité ne se dément pas, de scrutin en scrutin. Le cumul, c'est son truc, il adore : « Je n'imagine pas qu'un parlementaire puisse se contenter de passer ses journées à la Chambre. En conservant son mandat de bourgmestre, on garde le sens des réalités. Chaque vendredi, je fais du porte-à-porte dans une rue de l'entité. Les gens me parlent de leurs problèmes quotidiens, mais aussi des questions qui s'imposent à tous : la sécurité, l'emploi... Je me nourris de tout cela. Comme je me nourris de mes contacts avec la police locale quand il s'agit de siéger en commission de l'Intérieur... »

Pour Eric Thiébaud, les socialistes commettraient une erreur en adoptant le décumul intégral dans toutes les assemblées : « Ceux qui prônent cette solution réagissent mal aux scandales que nous traversons. Ce que les gens demandent c'est la fin du cumul des rémunérations. Mais s'il faut choisir, tant pis ! Je resterai bourgmestre et je retrouverai mon job d'ingénieur ! »

Direction Walcourt en province de Namur, le fief (18.500 âmes, mine de rien) de Christine Poulin, bourgmestre et députée régionale. Dans son bureau à l'ombre de la basilique locale, cette enfant du pays a aménagé une sorte d'autel où s'accumulent photos, trophées et souvenirs d'une vie d'élu(e) bien remplie dans une commune où la convivialité n'est pas un vain mot : « De mai à la fin du mois d'août, tous mes week-ends sont occupés par le folklore local, les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Et le reste de l'année, ce sont les

réunions de préparation... »

Balle dans le pied

Active dans le monde des affaires, Christine Poulin a appliqué le principe des vases communicants à sa vie professionnelle : moins d'import-export (jusqu'à la fin des activités de sa PME) mais des mandats qui demandent toujours plus d'investissement politique pour l'élue PS, échevine en 2006, bourgmestre dès 2010 et députée-bourgmestre en 2014 avec la possibilité de cumuler en raison d'un résultat canon dans l'arrondissement de Dinant-Philippeville.

« Si j'avais dû démissionner du maïorat pour siéger à Namur, je l'aurais très mal vécu, explique-t-elle aujourd'hui. Ma vie est ici. Au parlement, ce sont beaucoup de palabres, de procédures. Dans sa commune, un bourgmestre peut apporter des réponses tout de suite. Moi, je n'ai pas de secrétaire. Je signe mon courrier parfois à 22 heures, seule à l'hôtel de ville. Mais je sais que je suis utile, même si les critiques sont parfois violentes. En fait, je suis omniprésente à Walcourt, mais pas omnipotente, selon moi... »

Christine Poulin n'échappe pas au débat sur le décumul des mandats : « Le PS se tirerait une balle dans le pied s'il adoptait le décumul intégral, en tout cas dans les zones rurales. Dans les villes, on vote pour une personne mais aussi pour un parti. A la campagne, on vote pour une personne... Ma crainte est que Walcourt ne dispose plus de relais à la Région. Mais s'il le faut, moi aussi, je me contenterai de mon mandat de bourgmestre. »

Bruno Lefebvre, autre député wallon socialiste, ne dit rien d'autre lorsqu'il nous reçoit à l'hôtel de ville de Chièvres, 7.000

habitants entre Mons, Ath et... le parc Pairi Daïza, avant le conseil communal qu'il présidera, comme l'autorisent les règles sur le décumul qui lui imposent ce statut de bourgmestre empêché : « Si je dois choisir, ce sera bourgmestre. Cela ne se discute même pas... J'adore la proximité, le contact avec la population. »

A 37 ans, ce licencié en sciences politiques ne regrette rien : « J'ai fait le choix de la politique. » Son parcours dans divers cabinets et sa implication dans sa commune ont fait le reste : bourgmestre en 2012 et député en 2014. Il respecte le prescrit légal qui en fait un bourgmestre empêché, mais il reste le numéro un dans sa commune : « Je suis dans ma commune chaque jour, je vois tous les dossiers, je les suis. Je n'ai pas de souci : j'ai été choisi comme bourgmestre, les gens comprennent ma situation. Mais je respecte la règle : je paye un loyer pour le bureau que j'occupe à la maison communale. »

Et si le décumul impose de se contenter du mandat local ? « On peut vivre avec 1.800 euros nets par mois, non ? interroge le bourgmestre ff. Mais Chièvres ne requiert pas un temps plein, donc je travaillerai aussi ailleurs. On se trompe de débat avec le cumul : les gens ne reprochent jamais à un élu d'avoir deux mandats ou de travailler énormément. Ils lui en veulent de gagner beaucoup d'argent. C'est le cumul des rémunérations qu'il faut régler. »

La boucle est bouclée. En dehors des villes, la question du cumul des mandats prend une autre dimension, loin des considérations en chambre des états-majors. On retient cette remarque de Patrick Lecerf, bourgmestre empêché de Hamoir (voir ci-contre), qui soulève la bonne question : « La conception que

nous avons du bourgmestre n'est plus appropriée à la réalité. Il faudrait redéfinir le périmètre de la fonction, considérer qu'elle comprend des obligations légales de police et de sécurité, ou des présences dans des structures supra-communales. Ce mandat aux contours modernisés mériterait alors une juste rémunération. » ■

ÉRIC DEFFET

« Le PS se tirerait une balle dans le pied s'il adoptait le décumul intégral, en tout cas dans les zones rurales »

CHRISTINE POULIN, PS, WALCOURT

« Les gens ne reprochent jamais à un élu d'avoir deux mandats. Ils lui en veulent de gagner beaucoup d'argent »

BRUNO LEFEBVRE, PS, CHIEVRES

CONTEXTE

Le cumul déjà limité

N'en déplaise à ceux qui la considèrent comme la championne de la mauvaise gouvernance, la Wallonie a une longueur d'avance sur les autres régions et sur le fédéral. Un décret y limite drastiquement le cumul entre une fonction exécutive locale (bourgmestre, échevin ou président de CPAS) et un mandat de député régional.

La règle est la suivante : dans chaque groupe politique du parlement, seuls 25 % des élus peuvent cumuler. Ils sont désignés sur base de leur taux de pénétration dans l'électorat.

Après les élections régionales de 2014, trois quarts des députés (à l'exception d'Ecolo où le cumul est banni d'office) ont dû soit renoncer à leur strapontin à Namur (rarement), soit se mettre en congé de leur fonction locale (le plus souvent). On parle alors de bourgmestre ou d'échevin empêché ou en titre.

Normalement, cette phase intermédiaire arrivera à extinction lors des prochaines élections, pour 75 % des élus toujours : chacun devra effectuer un choix radical entre le parlement et sa commune, sans demi-mesure possible cette fois. Mais la crise politique pourrait rebattre les cartes. A l'image d'Ecolo, le PS pourrait dès ce week-end prendre des mesures plus sévères encore que le décret. Et les verts ne désespèrent pas d'imposer leurs vues sur la question à de futurs partenaires de majorité.

E.D.

Extrait de la grille de salaire des bourgmestres

Traitements annuels bruts indexés

Herstappe (moins de 300 habitants)	22.615,93 €
Fauvillers (de 2.001 à 2.500 habitants)	37.048,57 €
Hamoir (de 3.001 à 4.000 habitants)	40.233,65 €
Walcourt (de 15.001 à 20.000 habitants)	64.436,73 €
Braine-l'Alleud (de 35.001 à 50.000 habitants)	86.641,61 €
Anvers, Gand, Liège, Charleroi, Bruxelles (plus de 150.000 habitants)	132.055,32 €

Hamoir « Le maïorat, c'est un flambeau qu'on transmet »

Ces deux-là font la paire. Sur les berges de l'Ourthe, Patrick Lecerf et Michel Legros n'en finissent pas de saluer les habitants, du riverain qui brosse son seuil au cyclotouriste qui tutoie la rivière avec sa bécane de compétition. Bourgmestre un jour, bourgmestre toujours. A Hamoir, le premier l'a été pendant plus de vingt ans. En 2014, il est devenu député wallon MR en lieu et place du nouveau gouverneur de Liège, Hervé Jamar. Comme le décret wallon l'impose, il s'est mis en congé et a refilé l'écharpe tricolore au second, 39 ans aujourd'hui. Ici, pas d'histoires : « *Le maïorat, c'est un flambeau. On le transmet.* »

Aux élections communales de 2018, Patrick Lecerf serait en droit de revendiquer la tête de liste. Il n'en sera rien : « *J'aurai près de 60 ans dont 25 de maïorat. Je passerai la main comme bourgmestre. Je veux montrer l'exemple. Aujourd'hui déjà, je suis simple conseiller communal. Je respecte le décret sur le décumul à la lettre. S'il y a un souci, Michel sait où me joindre. Je vis ça très bien. Je ne comprends pas ces gens qui s'accrochent au pouvoir.* »

Comme un fou

Comme pour marquer sa différence, Patrick Lecerf déboule dans le bureau de son successeur en short et sandales. A la maison communale aujourd'hui, c'est lui le visiteur.

Les deux élus libéraux (sur une liste de cartel), ont beaucoup parlé de ce passage de relais. Cela n'allait pas de soi pour

Michel Legros, dont la carrière professionnelle prenait un bel envol : « *Je suis ingénieur in-*

dustriel. Je travaillais pour une société française spécialisée en aéronautique que je représentais en Belgique. Je ne pouvais pas me permettre de dire à mes clients de patienter parce que j'avais un problème à régler dans une petite commune de 3.900 habitants. »

Patrick Lecerf avait suivi un parcours plus classique dans les années nonante : « *J'étais prof de maths à Aywaille. J'ai pu bénéficier d'un congé politique qui me garantit tous mes droits. C'est une situation privilégiée : j'ai pu partager mon temps entre mon travail et mon mandat.* »

Mais ce n'était pas simple pour autant, confesse le maieur aujourd'hui empêché : « *Un bourgmestre doit faire face à de nombreuses obligations légales, ce qui n'est pas le cas d'un échec-vin : réunions chez le gouverneur, zones de police et de secours. Il faut se déplacer, souvent en journée. Lagenda est complètement fou. D'ailleurs, à ces réunions, on croise souvent pas mal de remplaçants...* »

En 2014, Michel Legros a franchi le pas : « *Les gens ne parviennent pas à comprendre la décision que j'ai prise. Ils me considèrent souvent comme un fou.* » Le nouveau bourgmestre a en effet effectué un choix radical : « *Je suis devenu indépen-*

dant, toujours pour la même société. Cela me permet d'organiser mon emploi du temps. Professionnellement, la prise de risque est importante. Sans me vanter, un bourgmestre indépendant, c'est un profil rare, au-delà des classiques avocats ou notaires. D'une certaine manière, j'ai mis ma carrière de côté, la logique aurait voulu

qu'elle se poursuive en France. »

Patrick Lecerf est heureux : « *Pour me remplacer, il fallait quelqu'un qui a l'amour de la commune, et c'est le cas de Michel.* » Celui-ci ne regrette pas son choix : « *En tout cas pour le moment, assure-t-il. Mais je sais que je retournerai un jour dans l'industrie. Je ne crois pas à l'intérêt de carrières politiques à long terme. Etre bourgmestre, ce n'est pas un métier, c'est une passion. Si cela s'arrête, j'aurai contribué à la vie de Hamoir, ma commune. Cela aura été une belle expérience, une plus-value en matière de management ou de gestion.* »

L'homme à tout faire

Le débat sur le cumul des mandats laisse perplexe l'ancien et le moderne, version municipaliste. Patrick Lecerf : « *Député-bourgmestre, c'est faisable, oui, mais pas très bien, quoi qu'en disent mes collègues... Déjà, sept jours ne suffisent pas à être bourgmestre. Il est impossible d'être à deux endroits en même temps. Les horaires d'un bourgmestre sont imprévisibles, à moins de les adapter à l'agenda d'un parlementaire. Mais pourquoi ce goût du pouvoir ou ce goût de l'argent ? J'imagine qu'il y a des surhommes, moi je n'en suis pas.* »

Plus jeune dans le métier, Michel Legros abonde dans le même sens : « *Dans une petite commune rurale, le bourgmestre est l'homme à tout faire, chaque jour de la semaine. A Hamoir, la personne qui s'occupe des cartes d'identité travaille quatre jours sur cinq. Il faut bien se débrouiller pour la remplacer le cinquième jour. Il n'y a pas de spécialiste ici, on se retrouve vite seul.* »

Le système a ses limites, avec une indemnité qui ne dépasse pas 3.700 euros brut : « *Si la législation intègre les rémunérations privées au calcul du cumul financier, je devrai faire un choix et sans doute abandonner mon mandat politique. Le sacrifice a des limites* », conclut le jeune bourgmestre sous l'œil complice de son aîné. ■

E.D.

« Les gens ne parviennent pas à comprendre la décision que j'ai prise. Ils me considèrent souvent comme un fou. »

MICHEL LEGROS, MR HAMOIR

« Député et bourgmestre, c'est faisable, oui, mais pas très bien, quoi qu'en disent mes collègues... Sept jours ne suffisent pas à être bourgmestre »

PATRICK LE CERF, MR HAMOIR